

LA Petite Tunisie

ABONNEMENTS :

| Tunis-Tunisie | France |
|--------------------|--------------------|
| Un an Fr. 10 | Un an Fr. 12 |
| Six mois 6 | Six mois 7 |
| Trois mois 4 | Trois mois 5 |

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : Em. LACROIX

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

TUNIS — Rue Es-Sadikia. 11 — TUNIS

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du Journal

ANNONCES :

| | |
|----------------------------------|------|
| Annonces diverses,..... la ligne | 0 40 |
| Réclames..... | 0 60 |
| Chronique locale..... | 1 50 |

PAYABLES D'AVANCE

LA PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence

Le Procès LISBONIS contre la « Petite Tunisie »

Tunis, le 22 Novembre 1894

DES MANIAQUES !

C'est une maladie qu'il convient de soigner, car elle est d'autant plus dangereuse pour les grosses têtes Constantinoises et Bônoises que la vision qui les hante revient presque toujours à la même époque ! Qui sait ? c'est peut-être une question de lune.

L'année dernière, la colonne qui devait prendre la Tunisie d'assaut, en l'ébranlant jusque dans ses bases économiques, avait à sa tête les gros matadors Bônois. Que d'histoires, ou plutôt que de contes ont été inventés par ceux-ci ! que de potins ils ont fait courir sur notre compte ! que de fausses accusations ils ont porté contre la colonie Française de Tunis ! A les entendre, nous ne vivions que de la contrebande que nous faisons au détriment du trésor Français et pour le plus grand préjudice des pauvres commissionnaires de l'antique Hippone.

Le député à vie Thomson, y est allé, lui aussi, de son coup d'épaule, mais rien n'y a fait. Le gouvernement a compris que tout ce bruit étouffait une coquinerie, il a fermé les oreilles, pour ne plus entendre les criailleries de la meute.

Cette année, ils reviennent à la charge mais les vaincus de l'andernier se tiennent dans la coulisse ; nous comprenons cela.

Cette fois-ci, c'est un bloc de farine.

C'est le farinard qui préside aux destinées de la Chambre de Commerce du chef-lieu de la province de Constantine qui a pris l'initiative d'une nouvelle machination ; pour nous effrayer, le canibale fait claquer ses mâchoires.

Cet homme que nous ne connaissons pas, même de nom, nous fait l'effet d'aimer furieusement la chair humaine, il sait, sans doute, par oui-dire, qu'il y a en Tunisie quelques milliers de Français qui peinent sang et eau depuis des années, sans qu'ils aient pour cela obtenu un résultat avec leur travail, il est impossible qu'il ne sache pas tous les efforts auxquels ses compatriotes sont astreints pour se faire une place au milieu d'une population qui ne vit pas de leur vie, et qui souvent leur est hostile.

Alléché par le fumet qui se dégagé de cette masse de colons en travail, ses narines se dilatent et, sous forme de pétitions, il demande au gouvernement Français, leur extermination espérant, carnassier stylé, se gorger de leurs dépouilles, à ventre que veux-tu ?

Lundi dernier, un journal local faisait ressortir jusqu'à l'évidence, l'im-

possibilité dans laquelle se trouverait l'individu qui aurait la pensée d'introduire en France des blés ou des orges étrangers, sous le couvert de la convention douanière, par suite des résultats onéreux qu'il obtiendrait de son opération frauduleuse.

Ne parlons plus des céréales, puisque la démonstration qui a été faite est indiscutable.

Mais la pétition avec laquelle on veut essayer de tromper le gouvernement, dénonce aussi, nous affirmons, la fraude colossale à laquelle se livre sur les vins Italiens, les colons Tunisiens.

Est-il possible d'étaler une pareille drôlerie, avec autant de cynisme ?

Faut-il que le président de la Chambre de Commerce de Constantine qui a pris l'initiative de la pétition qui nous occupe ait une piètre opinion des hommes qui sont à la tête du gouvernement, pour oser leur dire, sans rire, que les quantités considérables de vins Italiens qui pénètrent en France sous le bénéfice de la loi de 1890, sont une des causes principales de la mévente des vins Algériens !

Si vous le voulez bien, Monsieur le président de la Chambre de Commerce de Constantine, examinons ensemble les quantités d'hectolitres de vins exportés de Tunisie en France, et faisons un rapprochement, de la production du vignoble de France et de celui de l'Algérie avec nos exportations, nous aurons immédiatement une idée exacte du préjudice énorme, que l'exportation de nos vins en France peut causer aux vins Algériens.

Le vignoble de France a produit cette année plus de cinquante cinq millions d'hectolitres de vins.

L'Algérie deux millions environ, soit, au total le chiffre respectable de cinquante sept millions d'hectolitres.

La Tunisie arrive toute essouffée à une production de cent soixante ou cent quatre vingt mille hectolitres (1) sur cette quantité, si nous nous en rapportons aux exportations des années précédentes, elle exportera pour France quarante cinq mille hectolitres.

Or, de bonne foi, quelle influence peuvent avoir ces 40 ou 45 mille hectolitres de vin sur les cours des marchés de la métropole, alors que sa consommation est de soixante millions d'hectolitres produits de son vignoble et de celui d'Algérie, sans tenir compte d'une douzaine de millions d'hectolitres de provenances étrangères, qui y pénètrent malgré les tarifs élevés.

Nos vins importés en France sont bien peu de choses, n'est-ce pas ? eu

(Nous ne connaissons pas la production exacte de la dernière récolte).

égard aux quantités considérables qu'elle consomme ?

Indépendamment de cette considération qui, au fond, pourriez-vous dire, ne détruit pas la fausse accusation que vous portez contre nous, nous ajoutons, qu'il est matériellement impossible au plus endiablé des fraudeurs, d'exporter en France des vins Italiens sous le bénéfice de la convention douanière, par la raison toute simple, que les vins Italiens se vendent en Tunisie à un prix plus élevé, que ne se vendent en France les vins Tunisiens.

Et alors ?

Alors, nous savons nos gouvernants trop éclairés pour se laisser prendre au piège grossier que leur tendent nos voraces voisins afin d'obtenir d'eux l'anéantissement de la colonie Française en Tunisie.

Il n'y a pas de doute, leur pétition est destinée à servir de torchon à quelque chaouch du ministère des Affaires Etrangères, c'est le seul accueil qu'elle mérite.

Espérons que cette nouvelle douche calmera pour longtemps ces maniaques.

Parlant des fonctionnaires qui, chaque année, s'en vont passer l'été en France, la *Dépêche Tunisienne* écrit :

« Et à quel moment quittent-ils le pays ?
« Au moment où se font les récoltes, les vendanges ; au moment où les transactions sur les céréales ont une animation extraordinaire sur les marchés ! »

« C'est au moment où nos forêts brûlent que le personnel de nos forêts — le croirait-on ? — se donne de l'air. »

Nous n'avons jamais dit autre chose, aussi sommes-nous heureux de lire cet aveu dans un journal qui n'a pas pour habitude de critiquer les actes, si répréhensibles soient-ils, de messieurs les budgétivores.

UN SCANDALE

« On disait hier soir en Bourse et en ville qu'un employé supérieur de la préfecture aurait été révoqué à la suite d'agissements peu corrects.

« Nos renseignements nous permettent d'affirmer que M. L... chef de division à la préfecture, vient d'être révoqué pour les faits ci-dessus énoncés.

(Soleil du Midi 11 Août 1886)

« A la préfecture »

« L'employé dont nous avons annoncé hier l'arrestation est le nommé Lisbonne, chef de bureau à la préfecture des Bouches du Rhône.

« Cet employé infidèle n'avait aux yeux de ses chefs qu'une

seule qualité : c'était un républicain militant et un franc-maçon zélé dans sa propagande anti-réligieuse.

« Son avancement avait été scandaleux. Avouons que ce pauvre M. Cazelles n'a pas de chance avec ses amis.

« Mieux vaut, même en République, un réactionnaire honnête qu'un républicain bon teint mais voleur.

(Soleil du Midi 12 août 1886)

Le Lisbonne de la préfecture des Bouches du Rhône n'aurait-il, par hasard, rien de commun avec M. le secrétaire en chef de la municipalité ?

Dans l'affirmative nous nous demanderions si M. Lisbonne pourrait rester à la municipalité ?

NOTRE PREMIÈRE à la C^{ie} des ports de TUNIS, SOUSSE, Sfax

Après la C^{ie} du port de Bizerte, celle des ports de Tunis, Sousse et Sfax, c'est dans l'ordre des choses.

Certes, nous ne sommes pas de ceux qui aiment à dénigrer les entreprises destinées à enrichir le pays, nous avons été les premiers à applaudir à l'excellente convention conclue entre le gouvernement tunisien et la compagnie dont il s'agit. Nous avons cru avoir affaire à des gens sérieux, à des commerçants qui, au besoin, feraient des sacrifices pour ne pas laisser protester leur signature, quittes à se rattraper plus tard, car l'honnêteté porte toujours ses fruits. Nous avons été trompés, trompés comme tout le monde.

On entourait les noms de Messieurs Duparchy, Préault et Dollfus de réputation et de gloire. C'était un triumvirat d'intelligence, de puissance et de finance comme il n'y en avait eu de semblable depuis le temps des Romains. C'était l'avenir de nos ports assuré et satisfaction donnée aux Chambres de Commerce et d'Agriculture ainsi qu'aux villes du sud.

Les facilités à l'embarquement et au débarquement qu'on devait créer sans délai et le bon marché en dérivant, stimulaient l'ardeur de nos négociants qui passaient des marchés avec la France et l'étranger. Enfin, cela devait être le triomphe du génie français sur l'apathie et l'indolence des anciens gouvernants du pays ; Tunis sortait des flots comme une nouvelle Carthage dépassant celle-ci par ses richesses et sa splendeur !

Hélas ! combien il a fallu en rabattre de ce charmant tableau !

Après tant de déceptions, celle-ci est la plus cruelle de toutes : au lieu d'une société puissante et riche, nous en voyons une qui agonise ; au lieu de travaux poussés avec activité, nous apercevons des chantiers sans ouvriers.

L'argent est fourni par nous, tunisiens, à raison de 34,000 francs par mois desquels on ne dépense pas un tiers en travaux; le reste s'en va en frais généraux, ou en voyages inutiles à Paris, ou en frais d'émissions qui avortent.

C'est donc toujours la même chose!

Après la Société des Batignolles qui nous a empoché quatorze millions et demi pour un port qui lui en a coûté à peine sept, voilà la Société P. T. S. S. qui poursuit la même noble tâche.

Mais que cette nouvelle venue prenne garde!

Le contrat passé avec elle est beaucoup trop précis pour que le gouvernement laisse passer les abus qui se commettent journellement et dont nous en signalerons quelques-uns dans notre prochain article.

Guénard à sa tour monte;
Miron-ton, miron-ton, miron-taine,
Guénard à sa tour monte,
Pour voir les francs-maçons!
(Sur l'air de Malborough - air très connu)

Nous connaissons le toc, la manie de M. le contrôleur civil Guénard, de Bizerte, pour les lustres, glaces de Saint-Gobains et les journaux célébrant ses exploits, mais nous ignorions qu'il fut atteint de celle de voir partout des conspirateurs, des carbonari, et des frères.

Atteint d'insomnies, provoquées par les flèches que lui décoche, de temps en temps, la "Petite Tunisie", ou par toute autre cause, M. le contrôleur Guénard passe, paraît-il, une partie de ses nuits à explorer l'horizon, armé de la grande lunette de son copain l'ingénieur directeur de la C. P. B., le chef recouvert d'un majestueux casque... à mèche, et en costume traditionnel.

La vue d'une lumière brillant à une heure avancée de la nuit a, paraît-il, le don de l'exaspérer, de le mettre dans tous ses états. On ne dit pas s'il en est arrivé au point de signaler à l'administration ses découvertes par voies télégraphiques, mais dans tous les cas, on nous assure qu'il n'est pas sans lui avoir adressé des rapports fantastiques à ce sujet.

Inutile d'ajouter qu'il les faits qu'il a signalés n'ont existé que... dans son cerveau... malade.

Décidément, si M. le contrôleur Guénard n'a dans son sac que de pareilles calembredaines, pour arriver à se rendre intéressant, il est réellement bien à plaindre et quant à nous, nous estimons que son cas est grave, et qu'il y a lieu, dans l'intérêt de sa santé, de l'envoyer au plus tôt rendre visite à M. le professeur Charcot.

D'après la "Dépêche Tunisienne" M. Millet rendrait aux douces de la vie privée le lieutenant-colonel de Labonne, en lui faisant prendre sa retraite à laquelle il a, du reste, déjà droit depuis plus de deux ans; M. le lieutenant de vaisseau Servonnet reprendrait du service à la mer, chose qu'il n'a pas faite depuis bien longtemps; le capitaine Jacquemaire resterait à la résidence, voilà pour l'élément militaire; quand au personnel civil, M. Arnould qui a déjà quitté la Tunisie depuis plusieurs mois, serait nommé à Mannheim; M. Beau retournerait dans une sous-préfecture et le beau M. Bœuf irait avec sa permission en poche, de porter l'habit brodé d'or d'archiviste, dans une légation du Levant.

Le Procès Lisbonis

Contre LA PETITE TUNISIE

Nous avons reçu vendredi matin, par ministère de M^e Patel, huissier, l'assignation à comparaître le mardi quatre décembre 1894, à deux heures de relevée, à l'audience et par devant le Tribunal civil de Tunis, jugeant en matière correctionnelle, lieu ordinaire de ses audiences, sis à Tunis.

Pour :

Attendu que dans le N^o de son journal paru le vendredi 9 novembre 1894, M. Lacroix, sous la signature « L. de Peyraud », a fait paraître en première page, 4^{ème} colonne, un article intitulé « Le sieur Lisbonis », commençant par ces mots « En sept années... et finissant par ceux-ci... « dont il a fait l'usage que l'on sait ».

Attendu que dans cet article, on accuse M. Lisbonis, d'avoir en abusant de sa situation à la Municipalité; trouvé moyen de construire une maison de cent mille francs, et de vivre en grand seigneur, ce qui serait impossible avec des appointements de six cent cinquante francs par mois;

Attendu que cet article n'est que la paraphrase d'une note parue dans le même journal, le 17 août 1894.

Attendu que la diffamation est flagrante; que si M. Lisbonis a pu laisser passer des attaques répétées, remontant à longtemps en arrière, il n'en est pas de même pour une diffamation caractérisée dont il lui importe de faire justice;

Attendu que le fait relevé constitue un délit de diffamation prévu et puni par les art. 29, 31 et 32 de la loi du 14 octobre 1881, promulguée en Tunisie, que M. Lacroix en est l'auteur principal et Monsieur Brigol le co-auteur ou complice.

S'entendre les défendeurs, conjointement et solidairement atteints et convaincus du délit de diffamation, spécifiée ci-dessus; en réparation et en leur qualité respective, s'entendre condamner à trois mille francs de dommages-intérêts et aux dépens et ce, sous la même solidarité; sans préjudice de l'application de la loi à réquerir par le ministère public.

Et j'ai parlant comme dessus laissé copie présente.

Coût : 2 francs 50

Signé : PATEL

L'assignation est parfaite.

M. Lisbonis se jugeant diffamé nous demande trois mille francs — afin sans doute, de donner un acompte à M. Macler l'entrepreneur de sa superbe villa — sans préjudice de l'application de la loi à réquerir par le ministère public, si celui-ci le juge à propos, ce qui est fort douteux, car il est inadmissible qu'un de nos honorables magistrats du parquet, aussi bien M. Spire que M. Froppé ou M. Vial vienne réquerir pour un Lisbonis un homme — si le Lisbonne de Marseille — et lui ne font qu'une seule et même personne — qui a été congédié de la préfecture des Bouches du Rhône.

A cette assignation nous avons naturellement répondu par... une pluie d'assignations à décharge. Nous commencerons, le jour des débats, par mettre sous les yeux de M. Lisbonis les numéros du *Soleil du Midi* des 11 et 12 août 1886 et de la *Gazette du Midi* du 13 août 1886.

Et nous lui demanderons s'il n'a rien de commun avec le Lisbonne en question car si le Lisbonne de Marseille et le Lisbonis de Tunis ne font qu'un le public, avec nous, ne pourrait s'empêcher de se poser les questions suivantes:

« Pourquoi a-t-il changé de nom? »
« Qu'a-t-il pu bien faire de si grave pour qu'un préfet, dont il était le protégé, non seulement le révoque de ses fonctions, mais encore le fasse arrêter » ce sont les journaux de Marseille qui l'ont dit et, le Lisbonne de cette ville n'a pas jugé à propos de poursuivre ces deux organes, en police correctionnelle, pour diffamation. Pourquoi?

Ce M. Lisbonne ne savait-il pas que c'est une atroce diffamation que de dire d'un homme qu'il vient d'être mis en état d'arrestation alors surtout que celui-ci n'est pas le premier venu qu'il occupait une importante fonction dans une préfecture!

Et pour en revenir à M. Lisbonis de Tunis, nous lui demanderons tellement de choses à ce bon M. Lisbonis qu'il nous remerciera du fond du cœur et fera brûler une chandelle, à notre intention, à notre Dame de la Garde à Marseille lorsqu'il s'y rendra cet été, car nous lui aurons tendu la perche et procuré l'occasion de se diculper et d'étaler publiquement sa vie de parfait honnête homme devant Dieu et devant le tribunal.

Ainsi soit-il.

Et sur ce, au mardi 4 décembre

On peut dire que la question théâtrale passionne l'opinion publique en ce moment.

Pour notre part, nous n'avons pas reçu moins de quinze lettres nous priant d'intercéder en faveur de la troupe qui vient d'être jetée sur le pavé par la société *Paris-Tunis*.

Nous les tenons à la disposition de la municipalité et du gouvernement tunisien.

Et, avec nos correspondants, nous espérons que tout se terminera pour le mieux et pour les artistes, et pour le commerce local et pour le public.

L'INDUSTRIE TUNISIENNE

C'est avec le plus vif plaisir que nous nous empressons de publier une lettre adressée par l'ingénieur en chef du service maritime à Boulogne-sur-mer, à M. P. Potin, relativement à son ciment fabriqué à Bordj Cédria.

Cette lettre prouve surabondamment que nos produits peuvent avec avantage

être comparés aux produits similaires de métropole:

PONTS ET CHAUSSÉES

Boulogne, 23 octobre 1894.

DÉPARTEMENT
DU
PAS-DE-CALAIS

Service spécial

des Ports maritimes, Phares
& Balises

M. THANNEUR
Ingénieur en Chef

MONSIEUR,

Par ma lettre du 4 septembre, je vous ai donné mon appréciation sur les produits que vous avez envoyés pour essais au laboratoire de Boulogne.

Les résultats obtenus après trois mois confirment cette manière de voir, notamment les résistances obtenues par le ciment à cette période satisfont aux conditions du cahier des charges des Ports maritimes.

Agréer, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ingénieur en Chef,

Signé : THANNEUR.

A M. POTIN, 45, 47 boulevard Malesherbes, Paris.

C'est donc un nouveau succès pour le domaine Potin, dont nous sommes heureux de féliciter son propriétaire

A la Municipalité

Ah! certes, l'existence de l'artiste ne s'écoule point dans une douce quiétude: des obstacles de toutes sortes entravent, presque toujours, l'amoureux du chant et de la musique.

Dites-moi, je vous prie, la récompense qu'obtient celui qui s'évertue à nous divertir, celui qui se tue à étudier pour chasser la mélancolie ou pour plonger l'âme en d'ineffables sensations! Aucune, évidemment.

Prenons, pour exemple, les nombreuses personnes engagées par la société *Paris-Tunis*. Il est indubitable qu'en apposant leurs signatures elles possédaient une illimitée confiance en la société qui vient de succomber et dont les allures, alors, étaient celles d'une association riche et puissante. Ces artistes pouvaient être heureux car, s'embarquer pour un pays inconnu, mais notoirement salubre où l'hiver n'est jamais rigoureux est une perspective, par ma foi, assez souriante; six sons mois à passer dans une contrée où, sans cesse, resplendit un soleil radieux, mais savez-vous que c'est très chic, ça!...

Puis, à peine arrivés, les difficultés surgissent une à une; un abîme se creuse en un tour de main et crac... l'échaffaudage s'écroule ensevelissant les espérances, belles cependant, qui sortent précipitamment de l'obscurité d'inespérées révélations!

Ah! certes, l'existence de l'artiste ne s'écoule point dans une douce quiétude...

M. Sallard n'est pas responsable de la malchance qui poursuit les artistes puisqu'il agissait, en recrutant sa troupe, au nom de la société *Paris-Tunis*; néanmoins, animé par de généreux sentiments et aussi pour sauvegarder sa réputation d'impresario, s'est-il empressé d'adresser au conseil municipal une requête à laquelle il serait opportun de répondre favorablement.

Nos édiles ne peuvent pas nous priver de théâtre et nous sommes persuadés que cette prétention n'a, en aucun temps, hanté leur esprit.

M. Sallard est un directeur consciencieux; il a droit à des encouragements. Qu'on les lui donne sans retard; nos conseillers municipaux feront mentir le dicton qui a l'outrecuidance d'affirmer « qu'il est impossible de contenter Dieu et son père à la fois! » car n'est-il pas avéré maintenant que les tunisiens aussi bien que M. Sallard seront satisfaits d'une solution définitive capable de ramener au sein de notre famille théâtrale le calme et l'absolue tranquillité?

Et, encore là, franchement, pourrait-on laisser repartir si tôt M^{lles} Conti-Bossy et Clary-Albony, M. James Vautier, etc, etc, l'orchestre et les chœurs?

Non, ce n'est pas admissible.

Échos Tunisiens

La Conférence Consultative se réunira le lundi trois décembre prochain, sous la présidence de M. Millet, Résident Général.

A la Résidence

M. le Résident Général voulant se consacrer le plus possible à l'étude des questions tunisiennes et des besoins de la Tunisie ne recevra que trois fois par semaine: les mardi, jeudi et samedi, de 5 à 7 heures du soir.

Le casino d'Hamam El-Lif

On nous assure que le casino d'Hamam El-Lif est à la veille d'être loué au chanteur Paulus.

Nous ne pourrions que nous réjouir si la nouvelle se confirmait.

Le Résident à Bizerte

M. Millet, Résident Général partira demain à 6 h. 45 pour Bizerte.

Il sera accompagné de M. Riffault et des chefs de service.

M. le baron Cottu, nommé secrétaire d'ambassade, en remplacement de M. Grimaud, est arrivé par le courrier de mercredi.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue.

Notre défenseur

C'est M^e Armand Cirier, docteur en droit, un jeune avocat de talent, installé depuis un mois à Tunis, qui a bien voulu se charger de notre défense dans le procès que nous intente M. Lisbonis.

M. le Contrôleur Guénard doit être dans la jubilation, par suite de l'arrivée de ces chers MM. Couvreur et Hersent, dans la bonne ville de Bizerte.

Qu'il n'oublie pas, au moins, la visite que l'on doit à d'aussi illustres personnages dont le désintéressement est une des qualités premières!

Sur la ligne d'Hamam El-Lif

L'horaire d'hiver, sur la ligne d'Hamam El-Lif, ne prévoit plus que quatre trains dans chaque sens: 6 h. et 11 h. 15 matin 2 h. 15 et 4 h. 15 soir au départ de Tunis.

Quant à la quantité, nous la trouvons à la rigueur, suffisante, mais l'heure de départ du dernier train, nous semble être un peu trop tôt. Ne pourrait-on pas supprimer le train de 4 h. 15 et laisser subsister celui de 5 h. 45? ce qui serait le mieux, à notre avis, ce serait de laisser les deux trains, de 4 h. 15 et de 5 h. 45 et de ne supprimer que celui de 8 h. du soir.

La Méridionale. — MM. les sociétaires sont priés d'assister à l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE qui aura lieu samedi, 24 courant, à 8 heures et demie du soir, dans la salle réservée du *Café du Commerce*.

Monsieur et Madame Eug. COSTE viennent d'avoir la douleur de perdre leur fillette **Lucie**.

Nous les prions d'agréer nos condoléances attristées.

M. CH. KESSLER, brasseur à Tunis, rue de Constantine, a l'honneur de porter à la connaissance du public et de sa nombreuse clientèle qu'il s'est adjoint M. J.-B. Rœhly, ancien propriétaire de brasserie à Strasbourg, qui organisera un service à l'instar des établissements d'Alsace.

Restaurant de nuit

Maison Veuve G. BARBERA

Marchand-tailleur, civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

GRAND ASSORTIMENT DE DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTÉS

DE LA SAISON

pour complets sur mesure

Chapeaux, Chemises, Cravates, etc.

Prix Modérés

Cannelage et Empaillage
DE CHAISES

EN TOUS GENRES

Réparation — Prix modérés

Maison française

E. BOTTI RUE DE NAPLES, 8
TUNIS

CHAUX HYDRAULIQUE
du Coup de Sabre
Prix de la tonne sur wagon à Hammam-Lif:
15 FRANCS
Pour les commandes s'adresser à M. BIANCHI à Hammam-Lif.

FABRICATION FRANÇAISE
de serrures et combinaisons
POUR COFFRES-FORTS
SIMPLES OU INCOMBUSTIBLES
FORESTIER FRÈRES (Vaines)
Seul dépositaire pour la Tunisie
A. MODIGLIANI, 4, Avenue de France (Passage de Tunis).

Magasin Général
22, Avenue de France, de France, rues Annibal et rue Amilcar
Superficie totale des Magasins: 1.500 m. car.
Maison BERTOLI Frères et Cie

Vêtements en caoutchouc
Mise en vente d'un envoi important de Manteaux en caoutchouc pour hommes, Pélerines, Macferlanes avec et sans capuchons, paletots droits avec palatines, capotes militaires pour officiers, etc.
Tuyaux en caoutchouc de toutes sortes et de toutes les grosseurs, plaques en caoutchouc;
Grand choix de parapluies en soie et en coton:
Parapluies garantis grand teint indégorgeable, grand taille... **1 90**
Parapluies soie, qualité extra aiguille... **7 50**
Parapluies soie garantis 4 ans sur facture, manches riches... **13 75**
Parapluies riches, manches ivory-irland de jusqu'à... **25 00**
Orfèvrerie Christoffe; seuls dépositaires en Tunisie
Principe absolu du magasin (ne vendre des marchandises que de qualité irréprochable et au plus bas prix possible).

BASSIN D'ARCAÇON
Rue d'Italie numéro 11
Par tous les courriers, grand arrivage
d'Huitres
de Marennes, Arcachon, Cancale, etc.

Grand Restaurant d'Athènes
TENU PAR M. PAPAYANNI
Rue de l'Eglise, 4.
GRAND ARRIVAGE de Vin de Samos
(authentique) de provenance directe
Prix: 1 fr. 50 le litre. On porte à domicile

HYGIÈNE DE LA BOUCHE
Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.
Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.
Se défier des contrefaçons
DÉPOT: à la Pharmacie E. NÉE

GRANDE Boulangerie et Pâtisserie Anglaise
Wagner et Aichelin
8, RUE DE LA COMMISSION, 8, TUNIS
Pains de luxe et de ménage. — Spécialité: Pains anglais. — Brioques, croissants. — Petits pains pour thé et café. — Farine en gros et détail.
ON PORTE A DOMICILE

5 Médailles d'or -- Grand Diplôme d'honneur, Paris 1869
Demange Frères & Alioth
Propriétaires-Industriels
PAU, SOUSSE, BORDEAUX
Huiles d'olive de Tunisie
Garantie pure de tout mélange
Expédition en colis postaux de 5 kilos en Tunisie, Algérie, Corse, France et à l'étranger
LIVRAISON A DOMICILE
en estagon de 5, 10, 15, 20 et 25 kilos
S'ADRESSER pour toutes les commandes
à **Monsieur PAUL NADAL**
Représentant pour la Tunisie, 13, rue d'Allemagne Tunis
ENVOI FRANCO D'ÉCHANTILLONS SUR DEMANDE

FORGES DE LA PROVIDENCE
Marchienne-au-Pont (BELGIQUE)
Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers marchands; Cornières; Colonnes en fonte moulées de toute espèce d'après croquis, Charpentés et ponts en fer et en acier.
La Société se charge à des prix fort modérés de confectionner les titages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.
Les FORGES DE LA PROVIDENCE fabriquent actuellement tous les produits en Fer Homogène et acier et ont à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.
Agent pour la Tunisie: J. FORTI
TUNIS. — 43, Rue des Glacières — TUNIS.

Couturière Parisienne
Mme DELALANDE
6, rue d'Angl-terre (en face la Poste)
TUNIS
Costumes sur mesure en lainage depuis 60 francs
PRIX MODÉRÉS

L'HIRONDELLE
1, Rue Es-Sadikia près la Banque de Tunisie
Papeterie de Luxe
Grand assortiment d'encriers en verre, cristal, porcelaine, bronze et vieux argent.
PAPERS A LETTRES DERNIÈRES NOUVEAUTÉS depuis 0,40 la boîte jusqu'à 7 fr.
Fournitures administratives et de dessin
REGISTRES
de la Maison LECLANCHÉ et FILS

HYGIÈNE DE LA TOILETTE
Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au **Coaltar Saponiné Le Beuf** son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse des pellicules, etc.
Le flacon 2 francs. les 6 flacons 10 francs
Dans toutes les pharmacies.
Se défier des contrefaçons
DÉPOT: PHARMACIE NÉE

MONTS DE PIÉTÉ DE TUNISIE
Autorisé par décret de S. A. le Bey
DIRECTION:
38, RUE SIDI-KADOUS E. RUE DES GLACIÈRES, 67
Ancienne maison PROAL
Bureaux auxiliaires { 69, rue de la Kasbah.
12, rue Kachachine.
Le gérant: Em. LACROIX
Tunis. — Imp. BRIGOL, rue Essadikia, 14

GRAND BAZAR TUNISIEN
MAISON UNIVERSELLE
A. BEAUCAINE & C^{ie}
29, RUE AL-DJAZIRA. — TUNIS

Les propriétaires du **Grand Bazar Tunisien**, toujours soucieux de la bonne renommée de leur Maison, et désirant conserver le monopole du bon marché à Tunis, ne veulent manquer aucune occasion d'être agréables à leur nombreuse clientèle en consentant chaque jour de nouveaux sacrifices.
C'est ainsi qu'à l'entrée de la saison d'hiver, ils viennent de faire d'importantes diminutions de prix sur un grand nombre d'articles, notamment au **Ménage**, à la **Porcelaine** et à la **Mercerie**. Ces rayons, prenant chaque jour une importance plus grande, viennent d'être considérablement augmentés. A la **Bonneterie**, qui vient de recevoir un choix unique de nouveautés d'hiver; au rayon de **Chaussures**, qui est certainement le mieux assorti de la place; aux rayons des **Articles de Paris**, de **Parfumerie** et de **Jouets**, ainsi qu'à la **Bijouterie**, où on trouvera les couverts de la **Maison Christoffe**, garantis, au prix du nouveau tarif.
Il n'est pas inutile de rappeler que tous les articles du **Grand Bazar Tunisien**, sont de fabrication essentiellement française.
Nous donnons un aperçu de quelques prix défiant toute concurrence:

| | | |
|--|----------|-------|
| Robes d'enfants lainage..... | depuis | 1 92 |
| Fichus laine..... | — | 2 95 |
| Parapluies..... | — | 2 50 |
| Bérets d'enfants..... | — | 1 25 |
| Valises..... | — | 4 40 |
| Papiers anglais (25 feuilles, 25 enveloppes)..... | la boîte | 1 95 |
| Sabots pour hommes et femmes..... | depuis | 2 50 |
| Galoches fourrées pour enfants..... | — | 10 50 |
| Brodés quins de chasse, articles extra solide..... | — | 3 50 |
| Couteau de table, manche ébène, lame acier fondu, garanti..... | la douz. | 7 80 |
| Couvre-tête table, métal anglais, extra fort..... | — | 2 50 |
| Toile cirée pour toilette, 1 ^m , 50 de large..... | le mètre | 4 75 |
| Lampes merveilleuses..... | depuis | 15 45 |
| Suspensions pour salles à manger..... | — | 1 35 |
| Casseroles émaillées, fortes, 0 ^m , 24..... | — | 4 25 |
| Marmites émaillées, 6 litres..... | — | 4 25 |
| Fourneau à pétrole..... | depuis | 32 2 |
| Service de table faïence, décor riche, 84 pièces..... | — | 15 2 |
| Service de table dessert, décor riche, 29 pièces..... | — | 45 2 |
| Service de table, cristal, 52 pièces..... | depuis | 10 50 |
| Service de table, demi-cristal, 52 pièces..... | — | 4 25 |
| Réveils matin..... | — | 2 10 |
| Corymbes du Japon..... | — | 2 40 |
| Lubin..... | — | 2 10 |

Etc., etc.
EXPÉDITIONS POUR L'INTÉRIEUR

ÉTUDE DE
M^e ABEASIS
avocat-défenseur, près le Tribunal civil de première instance de Tunis, y demeurant, rue d'Italie numéro 28.
VENTE
aux Enchères Publiques
Par suite de surenchère du sixième sur saisie-immobilière d'une
MAISON
Sise à la Goulette
Rue Eudoxie et quai Amiral Courbet.
L'adjudication aura lieu le **mercredi CINQ décembre 1894**, à une heure et demie de relevée, à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Tunis, séant au palais de justice, de la dite ville, ancien palais Khéreddine.

PROCÉDURE
On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:
Aux requête, poursuites et diligences des sieurs:
1^o Ernesto Amato, 2^o Michel Durazzano, négociants, demeurant à la Goulette, agissant en qualité de tuteurs des mineurs, fils de Salvatore Durazzano, ayant M^e Abeasis pour avocat-défenseur constitué.
En vertu de la grosse d'un jugement rendu par défaut par la 1^{re} chambre du Tribunal civil de première instance de Tunis, en date du 8 mai 1894, dûment signifié.
En exécution d'un procès-verbal de saisie réelle de M^e Soulet, huissier à Tunis, en date du 19 juillet 1894;
En présence, ou lui dûment appelé du sieur Gregorio Forte, propriétaire, demeurant à la Goulette, partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué.
Et ensuite:
1^o D'un jugement rendu à l'audience des criées du Tribunal Civil de 1^{re} instance de Tunis, le 7 novembre 1894, prononçant l'adjudication de l'immeuble sus désigné et ci-après décrit au

profit des sieurs Ernesto Amato et Michel Durazzano, poursuivants es qualités, moyennant le prix de 1.200 fr. outre les frais.
2^o D'un acte du greffe en date du 14 novembre 1894, contenant surenchère du 6^e sur le prix dudit immeuble par le sieur Louis Cavasino employé au service maritime demeurant à la Goulette, ayant M^e Bodoy pour avocat-défenseur constitué, ladite surenchère dénoncée conformément à la loi.
Il sera aux sus-dits lieu, jour et heure précités, procédé à la vente sur saisie-immobilière, par suite de surenchère du sixième au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux de l'immeuble dont la désignation suit.
DÉSIGNATION
DE L'IMMEUBLE A VENDRE (telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie réelle.)
UNE MAISON DE CONSTRUCTION européenne élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, couverte en terrasse, sise à la Goulette (près Tunis) rue Eudoxie et quai Amiral Courbet.
Elle a une façade sur la

rue Eudoxie, et une seconde sur le quai, celle sur la rue est percée au rez-de-chaussée, de deux portes donnant accès à des logements, et de quatre fenêtres munies de barreaux de fer éclairant ces logements, et au premier étage de quatre fenêtres grillées à la façon française: La façade sur le quai Amiral Courbet est percée au rez-de-chaussée d'une porte adoube battant donnant accès à un magasin servant actuellement de logement à une famille italienne; et au premier étage d'une grande fenêtre avec volets peints en vert; on accède au premier étage par une porte d'entrée placée dans une sorte de petite impasse d'environ six mètres de profondeur sur le sud, de l'immeuble, laquelle porte fait face au quai, et donne accès à un escalier conduisant au premier étage;
Cet immeuble mesure environ trente mètres de longueur sur la rue Eudoxie et une largeur d'environ dix-huit mètres sur le quai et est limitée: d'un côté, par la rue Eudoxie; derrière par le quai Amiral-Courbet; et de l'autre côté par l'impasse

sus-dite et un autre immeuble.
N. B. — L'immeuble mis en vente est grevé d'un enzel perpétuel des six francs 40 centimes par mois au profit de la Djemaïa des Habbous.
MISE A PRIX
Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges, dressé par M^e Abeasis défenseur, poursuivant les enchères seront reçues sur la mise à prix de **MILLE QUATRE 1400 CENTS FR.** ci....
Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.
Tunis, le 17 novembre 1894
Le défenseur poursuivant
Signé: ABEASIS
Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'étude de M^e Abeasis, défenseur poursuivant, et pour prendre connaissance du cahier des charges au greffe du Tribunal civil de Tunis, où il est déposé.

VENTE D'IMMEUBLES DOMANIAUX
Le **mercredi 12 Décembre 1894, à 9 heures du matin**, dans la salle des adjudications de la Direction Générale des Finances, il sera procédé à la vente de divers immeubles domaniaux non grevés d'enzel.
2 magasins contigus rue Dour-el-Hara, 14
6 magasins impasse El-Oukala 11, 13, 15, 17, 12, et 22.
1 boutique souk-el-Kouafi, 31
1 maison rue du Pacha, 6
1 boutique souk-el-hout, 155.
2 magasins contigus impasse de la Prière 3 et 5
5 boutiques contigus rue du Pacha, 12
S'adresser pour tous renseignements au bureau des Domaines rue d'Autriche 16 (cité d'Alsace-Lorraine)

Brigade d'Occupation DE TUNISIE

SUBSISTANCES MILITAIRES

AVIS

Le 11 décembre 1894, à trois heures de relevée, à la Sous-Intendance militaire de Tunis, 1^{er} service, il sera procédé à une adjudication publique pour la fourniture de :

800 quintaux de farine dure.

800 quintaux de farine tendre.

A livrer dans la nouvelle manutention militaire de Tunis, sise à la caserne d'artillerie.

Les livraisons doivent avoir lieu :

200 quintaux de farine dure et 200 quintaux de farine tendre.

Avant le 26 décembre.

Le complément avant le 10 janvier 1895.

Les sacs seront rendus aux fournisseurs.

Les étrangers seront admis à concourir en s'engageant par écrit, à se soumettre aux lois et à la juridiction françaises.

Les offres de soumission pour des quantités moindres que 200 quintaux pour chacune des deux essences de farine ne seront pas admises.

Les soumissions envoyées par lettres recommandées seront acceptées.

Pour tous autres renseignements, le public pourra s'adresser au Sous-Intendant militaire soussigné, chargé du service des subsistances, 9, rue Es-Sadikia.

A Tunis, le 16 novembre 1894.
Le Sous-Intendant militaire,

COPPENS DE NORLANDT

Etude de M. F. SOULET, huissier à Tunis.

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le JEUDI VINGT NEUF NOVEMBRE 1894, à huit heures du matin, dans la salle des ventes, sise rue de Danemark, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, de :

- Une armoire à glace placée acajou.
- Une table de nuit.
- Deux chaises.
- Un buffet avec étagère.
- Une pendule applique.
- Une lampe avec abat-jour et suspension.
- Un lustre en verre, deux tableaux, etc.

Au comptant, frais en sus.
L'huissier poursuivant,
SOULET.

P. DELALANDE

Représentant, 6, Rue d'Angleterre, TUNIS

Société des Grandes Caves de Bordeaux : COGNACS & EAUX-DE-VIE

Fontes d'art et d'agrément : Gagnes, Paris

Autographie instantanée (300 copies sans manipulations)

Ozonateur, désinfecteur automatique

Étiquettes de luxe pour liquoriste : Pichot, de Paris

Pour tous renseignements, croquis, catalogues, échantillons, s'adresser ou écrire à M. DELALANDE, représentant pour la Tunisie, 6, rue d'Angleterre, Tunis.

AU BON MARCHÉ

NOUVEAUTÉS
Maison ARISTIDE BOUCICAUT
PARIS



Le système de vendre tout à petit bénéfice et entièrement de confiance est absolu dans les Magasins du BON MARCHÉ.

Les Magasins du BON MARCHÉ réunissent dans tous leurs articles le choix le plus complet, le plus riche et le plus élégant; il est reconnu qu'ils offrent de très grands avantages tant au point de vue de la qualité que du bon marché réel de toutes leurs marchandises.

Ces Magasins, les plus grands et les mieux organisés du monde entier, sont l'une des curiosités de PARIS.

Catalogues, Échantillons, Albums et Modèles d'Articles confectionnés adressés franco sur demande.

Expédition dans toutes les parties du monde, Correspondants dans toutes les langues.

Tous les envois (autres que les meubles et objets encombrants) sont faits franco à partir de 25 francs, mais seulement à destination des localités desservies par une gare de chemin de fer.

— Pour les autres localités, franco Marseille, ou, à partir de 50 francs, franco jusqu'à destination moyennant 5 0/0 de la facture.

La Maison du BON MARCHÉ n'a de Succursale ou de Représentant ni en France, ni à l'Étranger, et prie ses Clients de se mettre en garde contre les marchands qui se servent de son titre pour établir une confusion.

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME

au capital de 75 millions entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

M. TH. PROUST, Directeur

Escompte, recouvrements, dépôt à vue et à échéance fixe, avances sur titres et marchandises, délivrance de chèques, versements de rentes, ordres de Bourse, dépôts de titres, souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyages.

Dépôts à vue

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les dépôts à vue; il leur sert un intérêt fixé à 2 0/0.

Dépôts à échéance fixe

Le Comptoir National d'Escompte de Paris reçoit les fonds à échéance fixe; l'intérêt de ces dépôts est fixé actuellement:

| | |
|-------------------------|-----------|
| De 1 an à 2 ans..... | 3 0/0 |
| A 3 ans..... | 3 1/2 0/0 |
| A 4 ans et au-delà..... | 4 0/0 |

EPICERIE ET COMESTIBLES

GROS DOURA Frères DÉTAIL

Entrepôts : rue des Glacières, 14 et 29

Succursales : avenue Bab-Djedid, 48, et rue de Zargua, 4

Denrées coloniales; Légumes secs; Conserves alimentaires; Savons de France et de Soussse; Semoules et Farines; Pétrole et Huile de Soussse; Liqueurs ordinaires et des premières marques.

La Maison DOURA frères a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'il trouvera dans ses magasins et succursales, outre l'épicerie, les comestibles et denrées coloniales: le seul rival de la véritable fine-champagne, le cognac de la maison GEORGES A. PHINOPULO, une des plus anciennes de Grèce et fournisseur du Roi et de la Cour.

Ce cognac a été reconnu comme étant l'extrait des purs raisins muscats, ainsi que l'ont démontré les analyses des chimistes et les certificats des professeurs de la Faculté de médecine de l'Université d'Athènes; il se recommande, en outre, par sa seule dégustation. — L'accepter, c'est l'adopter.

Seuls dépositaires: MM. DOURA frères.

Messageries Françaises

DEMANGE & Co

SERVICE QUOTIDIEN RÉGULIER

Entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

SERVICE DES DÉPÊCHES

TRANSPORT DES VOYAGEURS & DE LA MESSAGERIE

Départs de Tunis et de Soussse tous les jours à midi

BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17; à Soussse, au Café du Commerce

FER CHINA BISLERI

LIQUEUR

STOMACHIQUE, RECONSTITUANTE

DE FELICE BISLERI MILAN

Boisson agréable avec l'eau de Seltz et Soda. Se boit préférablement avant le repas et à l'heure du vermouth.

L'Eau

de la R. Sorgente Angelica de NOCERA UMBRA, légère, gazeuse, alcaline, certifiée pure, réputée et déclarée par les principales célébrités médicales la reine des eaux de table

Dépositaire pour la Tunisie : A. FERRETTI, 19, Rue Chaker. — TUNIS



CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: 10.000.000 de francs

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. — Avances sur récoltes — Garde de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Ordres de bourse au comptant et à terme. — Dépôts à vue et à échéances fixes. — Encaissements et recouvrements. — Emissions. — Souscriptions. — Chèques et lettres de crédit.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

Cie TOUACHE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6,730,500 FRANCS

AGENCE DE TUNIS

Service régulier à grande vitesse entre la France et la Tunisie
Transport de passagers, de dédèches et marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les jeudis matin.

— DE SOUSSE, tous les mardis matin.

DÉPART POUR SOUSSE, tous les jeudis, à 5 heures du soir.

— POUR MARSEILLE, tous les mardis, à 5 heures du soir.

PRIX DES PLACES POUR MARSEILLE

| | | |
|----------------------|--------|--------------------------------|
| Première classe..... | Fr. 60 | } avec couchette et nourriture |
| Deuxième —..... | 45 | |
| Troisième —..... | 22 | |
| Pont..... | 14 | } sans nourriture |

PRIX DES PLACES POUR SOUSSE

| | |
|--|---|
| 1 ^{re} cl., sans nourriture, Fr. 18 | 3 ^o cl., sans nourriture, Fr. 8 50 |
| 2 ^e — — — — — 14 | 4 ^e — — — — — 6 |

La Compagnie accepte, avec connaissements directs, les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et de tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 11, rue Es-Sadikia.

L'Agent, J. B. PÉDELUPÉ

Maison A. DE PARADE

IMPORTATION DIRECTE DE MATÉRIAUX de CONSTRUCTION

Entrepôt général

des Tuileries et Briqueteries de Marseille

FABRICATION

de la RENOMMÉE CHAUX GRASSE à Djebel-Djeloul

BRIQUETERIE A LA MANOUBIA

Adresser les commandes : 10 bis rue d'Espagne — TUNIS

Demandez Partout

L'APÉRITIF BELLOT

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales de VICHY

Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINE et Cie

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme — Capital 30 millions

SUCCURSALE DE TUNIS 8, rue Es-Sadikia, 8

Escompte, recouvrements, ordres de Bourse, avances sur titres, encaissement de coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe :

A vue 2 0/0 — 6 mois 2 1/2 — 1 an 3 0/0

MAISON PIERRE AUVIN — TUNIS

Marbres bruts et ouvrés

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie

CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de fumisterie, carrelages, escaliers, monuments funéraires

Bureaux et magasins : 7, Rue d'Espagne.

Vastes Entrepôts : Rue d'Italie

N. B. — Des ouvriers spéciaux sont attachés à la maison pour la pose des travaux.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils?

SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.

Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS

Env. fr. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

Compagnie Générale Transatlantique

DÉPARTS DE TUNIS

| | |
|----------|---|
| Lundi | A 10 heures : pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès Sfax, Mehdia, Monastir, Soussse. |
| Mercredi | A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. |
| Jeudi | A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. |
| | A 3 heures et demie du soir : pour Soussse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli, Malte, La Goulette. |
| Vendredi | A 3 heures et demie du soir : pour Marseille direct. |
| Samedi | A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka, La Calle, Bône, Philippeville, Callo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger. |